

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE n°1
Mardi 8 novembre 2022
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Membres présents :

La directrice : Madame Maneval

Les enseignants : Mmes Ibanez, Grimaldi, Chevalier, Saraydaryan, Pascal, Buzon, Colin, Masson, Pont, Jacquemot, Degemard, Mengelle.

Les représentants des parents d'élèves : Mmes Larcher-Pinchon, Dumont, Debruyne, M. Caussy.

Les représentants de la municipalité : Madame Clop (Adjointe aux affaires scolaires), Madame Martinet (Responsable des services périscolaires).

Excusés: Mr Collet, Inspecteur de l'Education Nationale, Mme le Maire

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation des membres du nouveau conseil d'école
2. Résultat des élections
3. Fonctionnement du conseil d'école
4. Règlement intérieur de l'école et charte de la laïcité
5. Plan Particulier de Mise en Sûreté des écoles
6. Effectifs et répartition
7. Vie de l'école :
 - Évaluations CP-CE1
 - La natation
 - Projet d'école
 - Actions pédagogiques menées et envisagées
 - Aide aux enfants en difficulté
8. Prise en charge des élèves en situation de handicap
9. Bilan comptable de la coopérative scolaire
10. Organisation des temps périscolaires
11. Questions relatives à la municipalité et aux représentants des parents d'élèves
12. Dates des prochains conseils d'école

Secrétaire : Madame Masson

1. Présentation des membres du nouveau conseil d'école

- L'équipe pédagogique
- Les représentants des parents d'élèves
- Les représentants de la commune

2. Résultat des élections

Le scrutin a eu lieu le vendredi 8 octobre 2022. Le vote s'est fait uniquement par correspondance.

Inscrits : 375 et 224 votants dont 8 bulletins nuls.

11 élus titulaires représentant des parents d'élèves.

Taux de participation de 59,73 % (l'année dernière il était de 61,06 %)

A été soumis au vote du CE la reconduction du vote par correspondance pour l'année prochaine.

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le vote par correspondance pour l'année 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

3. Fonctionnement du conseil d'école

Composition :

Membres de droit : la directrice de l'école, qui le préside, l'ensemble des enseignants affectés à l'école, le maire, le conseiller municipal, les représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), et le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Membres supplémentaires : Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote.

Il s'agit notamment : des personnes chargées d'activités sportives et culturelles, les personnes du RASED, de l'équipe médicale scolaire, des ATSEM, du responsable des services périscolaires, des suppléants des représentants d'élèves.

L'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription peut également y assister.

Fonctionnement :

Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant la date de réunion. Après le conseil, la directrice de l'école dresse un procès-verbal qui est adressé aux membres présents, à l'IEN et affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves ou diffusé sur le site de l'école. La directrice se fait assister par un secrétaire de séance.

Attribution :

Le CE établit et vote le règlement intérieur de l'école, présente la charte de la laïcité. Il adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,

- l'hygiène scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Certains points relevant de la compétence du conseil des maîtres ne donnent lieu qu'à une information au sein du conseil d'école, il s'agit :

- de la composition des classes, les prévisions d'effectifs,
- de l'organisation des aides spécialisées,
- des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves,
- du choix des manuels scolaires

4. Règlement intérieur de l'école et la charte de la laïcité.

La Charte de la laïcité rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'école par la nation.

La charte de la laïcité est exploitée par les enseignants dans des activités pédagogiques variées. C'est un support pour enseigner et faire respecter les principes de la République.

Comme l'année dernière, la charte sera jointe au règlement intérieur de l'école.

Proposition de modifier un article du règlement intérieur de l'école :

Article 4 :

Toute absence doit être signalée par les parents dès le premier jour par écrit ou par voie orale.

Les familles sont tenues d'en faire connaître dans les 48 heures le motif précis et de produire un certificat médical ~~le cas échéant~~ en cas de maladie contagieuse.

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le règlement est adopté à l'unanimité.

5. Plan Particulier de Mise en Sûreté des Ecoles : PPMS

D'après la Circulaire du 25/11/2015, les écoles peuvent être confrontées à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme...), technologique (nuage toxique, explosion...) ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

L'objectif pour l'école est de construire une culture de la sécurité, de la vigilance avec les élèves, mais aussi avec les parents.

Avec les élèves : des exercices tout au long de l'année pour créer des réflexes de protection en cas de survenance d'événements graves.

Le point sur les exercices :

- Un exercice incendie a eu lieu le 16 septembre avec la présence de Mr Bazille, chargé de la sécurité à la mairie. L'évacuation s'est déroulée correctement.

- Un exercice Alerte intrusion Confinement est programmé le jeudi 17 novembre et sera déclenché avec le nouveau système d'alerte.

Avec les parents : Le plan Vigipirate

Il existe trois niveaux : Vigilance, Sécurité renforcée-Risque attentat, Urgence Attentat. Actuellement, le territoire est placé au niveau intermédiaire. Pour rappel, les parents ne peuvent pas entrer dans l'école sans l'autorisation d'un personnel de l'école. Il est également nécessaire de limiter les attroupements devant l'école.

6. Effectifs et répartition

L'école compte actuellement 259 élèves : 85 élèves en maternelle et 174 en élémentaire.

Equipe enseignante : arrivées de Mmes Buzon, Degemard à titre définitif et de Mmes Forest et Mengelle à titre provisoire.

Maternelle (PS/MS/GS) : 3 classes avec 21 élèves et 1 avec 22 élèves.

Mmes Ibanez, Saraydaryan, Grimaldi et Forest le mardi, Mme Chevalier.

Elémentaire :

1 CP à 24 : Mme Pascal

1 CP/CE1 à 22 (7 et 15): Mmes Buzon et Mengelle

1 CE1/CE2 à 24 (17 et 7) : Mme Colin

1 CE2 à 25: Mme Masson

1 CE2/CM1 à 26 (6 et 20) : Mmes Pont et Mengelle

1 CM1-CM2 à 25 (15 et 10): Mme Jacquemot

1 CM2 à 28: Mme Degemard

7. Vie de l'école

- Les évaluations CP/CE1

La passation a eu lieu du 12 au 23 septembre.

Les parents d'élèves ont été informés des résultats de leur enfant et des rdv individuels ont été proposés par les enseignantes pour les élèves en difficulté.

Il y aura un autre point d'étape en janvier pour les classes de CP.

- La natation

Les élèves de GS et 5 classes sont concernées cette année (CP, CE1, CE1/CE2 et CM2).

1^{ère} période (du 12/09 au 2/12) :

Mardi après-midi de 15h20 à 15h55, les classes de CM1-CM2 et CM2.

2^{ème} période (du 5/12 au 17/03) :

Lundi matin de 10h20 à 10h55 les classes de CP et CP-CE1

Lundi après-midi de 15h20 à 15h55 une classe de GS (encadrée par Mmes Grimaldi et Chevalier)

Mardi après-midi de 15h20 à 15h55 une classe de GS (encadrée par Mmes Saraydaryan et Ibanez).

Il est demandé à la municipalité si la police municipale pourrait être présente à 16h30 les lundis et mardi afin de sécuriser l'arrivée des élèves de GS sur le parking. L'élue doit se rapprocher du service concerné pour envisager les solutions possibles.

3^{ème} période (du 20/03 au 16/06) :

Mardi après-midi de 15h20 à 15h55, la classe de CE1-CE2.

L'équipe enseignante remercie les parents qui ont passé l'agrément permettant ainsi aux classes de maternelle d'aller à la piscine ainsi que ceux qui accompagnent les classes pour aider dans les vestiaires.

- Les APQ (activité physique quotidienne)

Cette mesure préconise 30 minutes d'activité physique par jour. Ces 30 minutes sont mises en place les jours où les élèves ne bénéficient pas d'enseignement en EPS. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur différents temps scolaires comme la récréation mais également les temps périscolaires. En ce qui concerne l'école Girard Desargues ces recommandations sont tout à fait respectées.

- Projet d'école :

Le projet d'école valable 4 ans (jusqu'en 2026) a été présenté lors du dernier conseil (juin 2022). Pour rappel il s'articule autour de deux axes :

↳ Améliorer la compréhension des situations textuelles et mathématiques en produisant du sens.

↳ Construire une identité d'école écocitoyenne, axe privilégié cette année.

Il s'agira donc de :

- Poursuivre et pérenniser les actions déjà en place (tri, recyclage, actions solidaires)
- Développer des actions pédagogiques autour de la thématique du développement durable.
- Réhabiliter le jardin de l'école.
- Sensibiliser les élèves aux usages de internet et à ses dangers (classes de CM) avec l'association e-enfance (demande en cours).
- Poursuivre les conseils éco-délégués. Le 1^{er} a eu lieu avant les vacances d'automne et a donné lieu aux propositions suivantes : création d'un logo de l'école, élargir les pictogrammes « lumière » à des salles municipales type gymnase, créer un pictogramme pour limiter l'usage du sopalin dans les toilettes, réfléchir à un jeu EDD pour la kermesse.

- Actions pédagogiques menées et envisagées :

✓ Projets communs pour toutes les classes :

- « *Les Incorruptibles* », support à des actions autour de la lecture.
- Projet Jardin, commencement prévu en janvier 2023 avec l'association Quadra Terra.
- Sensibilisation au tri et au recyclage (cartouches d'encre, bouchons plastiques, piles, interventions du SITOM). Proposition d'un représentant de parents d'élèves pour un contact avec l'agence locale de la transition énergétique (ALTE 69) concernant des interventions éventuelles en classe.

Le projet choral ne sera pas poursuivi cette année faute de recrutement d'un intervenant à l'école de musique.

✓ Projets de classes :

- Projet de classe découverte EDD pour les classes de Maternelle.

Elle se déroulera dans la semaine du 27 au 31 mars à Saint Andéol dans le Vercors avec l'organisation suivante :

Du 27 au 29, pour les classes de Mmes Ibanez et Saraydaryan.

Du 29 au 31 pour les classes de Mmes Grimaldi et Chevalier.

Les activités seront en lien avec le projet d'école et plus particulièrement l'axe lié au développement durable.

Trois actions ont déjà été menées pour réduire le coût du séjour (pour l'instant de 175 € / élève – hors transport) :

- Vente de fleurs (bénéfice de 754 €)
- Vente de sapins (bénéfice de 400 €)
- Vente de chocolat en cours.

Le transport sera entièrement financé par la COOP. A ce sujet, les enseignantes sollicitent la municipalité pour une aide financière exceptionnelle. A titre indicatif : Devis actuel de 2 200 Euros.

Pour les familles en difficulté, un dossier de demande d'aide financière peut être déposé auprès du CCAS.

- Exposition en maternelle ouverte aux parents autour d'un travail de lecture d'albums d'Hervé Tullet.
- Animation avec le SMAGGA pour 5 classes d'élémentaire sur des thématiques liées au développement durable :
 - Classes de CE1- CE2 et CE2 : thème La gestion de la ressource en eau avec le mouvement national de lutte pour l'environnement (3 demi-journées : 2 temps en classe et une sortie)
 - Classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2, thème La biodiversité aquatique du Garon avec la fédération de pêche (4 demi-journées : 2 sorties et 2 temps en classe).
- Projet « ça pousse » pour la classe de CM1-CM2 en partenariat avec le CRBA à Charly et l'association Arthropologia.
- Projet *Théâtre* pour les classes de CM1-CM2 et CM2 en partenariat avec le théâtre La Mouche et le collège Paul D'Aubarède sur le thème du harcèlement.
- Projet sur l'énergie avec l'association Nature en Mont Pilat pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 (2 temps en classe et 1 sortie)

Les enseignantes remercient la municipalité et l'A.P.E. pour leur investissement et l'aide financière apportée pour la réalisation de l'ensemble de ces projets.

○ Aide aux enfants en difficulté

Le conseil des maîtres concernant les élèves en difficulté a eu lieu fin septembre 2022. A l'issue de ce conseil des demandes d'aide ont été transmises au RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et des équipes éducatives vont être programmées.

Deux stages réussite ont été organisés cet été et encadrés par Mmes Masson et Colin. Ils ont eu lieu à l'école Desargues et à Maison Forte et ont concerné à chaque fois six d'élèves du CP au CE2.

En ce qui concerne les APC, les activités proposées visent à apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés en français et mathématiques. Plusieurs classes ont démarré ces activités qui ont lieu sur la pause méridienne.

- Actions de l'APE :

- Spectacle « LouPapaPoul » offert à l'ensembles des élèves de l'école le vendredi 30 septembre.
- Animation autour de Halloween le vendredi 21 octobre à 16h30.
- Collecte de vêtements avec comme objectifs le recyclage ou la réutilisation
- A venir : vente de fromage en janvier / février.

- Actions avec la municipalité :

- Séances Lecture à la bibliothèque municipale tous les 1^{er}s vendredis de chaque mois pour les classes en élémentaire dès le mois de septembre et en maternelle une fois par mois les lundis matins. Merci à Mme Martinet pour cet accueil.

- La semaine bleue :

Rencontre avec le club de Boules lyonnaises pour la classe de CM2

Exposition photos Vourles animée par Mme Guillon.

Projet d'écriture avec l'EPADH pour la classe de CE2-CM1.

Prise vidéo chorale des enfants (La prise de vidéo aura lieu le 25 novembre par le service communication).

Fête de l'école : samedi 24 juin 2023.

8. Prise en charge des élèves en situation de handicap

Selon la loi du 11 février 2005, l'accueil des enfants handicapés se fait en milieu ordinaire. Chaque enfant doit être inscrit dans l'établissement qui correspond à son lieu de résidence et bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ce projet organise la scolarité de l'élève sur plusieurs structures si nécessaire, avec toutes les aides et tous les partenaires interférents dans sa scolarité. Il est suivi en particulier par l'enseignant référent, personne qui intervient au moins une fois dans l'année pour suivre ce projet et plus si nécessaire. Il s'agit toujours de Madame Guillot.

L'enseignant référent est en lien avec la MDPH (Maison Départementale Des Personnes Handicapées).

A l'école il y a 5 AESH (accompagnant pour les élèves en situation de handicap), 4 à plein temps et une avec un contrat de 12h.

En ce début d'année, il manque des heures pour accompagner ces élèves. Les élèves ayant une aide humaine mutualisée ne disposent que de 2h45.

Elles interviennent auprès de 12 élèves notifiés par la MDPH. Six élèves sont en attente d'une notification.

Le médecin scolaire est le docteur Reynaud.

9. Bilan comptable de la coopérative scolaire

L'ensemble des dépenses de l'école pour les activités éducatives pour l'année 2021-2022 est de 10 813 €. Le solde du compte au 31 août s'élève à 14 154 Euros.

Pour information :

Dépenses sur Septembre-Octobre 2022 :

- 700 € pour cotisation et assurance OCCE
- 1070 € pour les Incos
- 270 € abonnements classes

Entrée Cotisations familles : environ 2 300 €

Entrée Participation APE : 3700 € (versement septembre 2022)

Entrée Participation Municipalité : 4090 € et 150 € pour le RASED (versement mai 2022)

A ce jour, l'équipe enseignante envisage uniquement la vente de photographies scolaires réalisées courant septembre.

10. Organisation des temps périscolaires

Les temps périscolaires sont sous la responsabilité de la Mairie de Vourles. Ils comprennent trois temps :

- de 7h30 à 8h20 : l'accueil du matin.

Fréquentation moyenne journalière : 3 élèves en maternelle et 17 élèves en élémentaire.

Entre 7h30 et 8h Les enfants sont accueillis par les animateurs qui leur proposent des activités calmes, pour favoriser l'entrée en classe.

- de 11h45 à 13h35 : pause méridienne

Moyenne du nombre de repas servis quotidiennement : 50 en maternelle et 115 en élémentaire. Organisation des services :

En maternelle : 1 service

En élémentaire : 2 services

Les enfants peuvent jouer librement dans la cour ou bénéficier d'un temps d'animation, avant ou après le déjeuner en fonction du service.

- de 16h30 à 18h15 : temps périscolaire du soir

Pour les élèves d'élémentaire, une étude surveillée avec une pause goûter de 15 minutes. Trois études sont organisées et encadrées par les enseignantes sur trois jours et deux études le vendredi. Il y a très souvent une moyenne de 18 élèves par étude ce qui rend problématique le suivi du travail des élèves. La responsable des services périscolaires fait état d'élèves présents mais non-inscrits. La moyenne journalière est de 37 élèves.

En maternelle, cet accueil est pris en charge par des animateurs. La fréquentation moyenne est de 18 élèves.

La sortie des élèves s'effectue en continu à partir de 17h40 ; les animateurs encadrent l'ensemble des élèves jusqu'à 18h15.

11. Questions relatives à la municipalité et aux représentants des parents d'élèves.

L'équipe enseignante remercie les ST et les ATSEM pour la récupération des commandes papier ainsi que l'aide apportée lors des différents déménagements des classes.

- Equipement numérique pour l'école :
 - 45 tablettes seront installées le 7 décembre dans les classes élémentaires. L'équipe enseignante va bénéficier d'une formation de 12h avec l'Enseignant Référent aux Usages du Numérique.
 - Le pack office a été installé sur les ordinateurs des enseignantes de maternelle.
 - 7 ordinateurs en élémentaire ont été changés. Les anciens ordinateurs ont été placés en fond de classe à destination des élèves. Un achat de lecteurs externes est demandé par les enseignants. Mme CLOP valide cette demande et l'intégrera au budget 2023.
- Pour des raisons de sécurité, la machine à laver ainsi qu'un mini-four et des plaques électriques ne peuvent être installés dans le local prévu. L'installation d'un loquet pourrait permettre de fermer ce local et ainsi répondre aux normes de sécurité.
- A notre demande les paniers de basket ont été baissés (hauteur 2m 60).
- En primaire 3, malgré la pose de films occultants, les enseignantes font toujours état d'un problème de luminosité qui gêne l'utilisation des TNI. Elles souhaiteraient que des stores soient installés.
La pose de film occultant sur une porte en fond de classe est proposée mais l'installation de stores n'est à priori pas envisageable car trop coûteuse.
- L'équipe indique que la photocopieuse couleur donnée par des parents d'élèves montre des signes d'obsolescence et est à la recherche d'un don de photocopieur.
- Demande de vraies cales portes pour le primaire 3, 2 et 1.
- Des parements en bois seront installés sur 3 pans de mur du couloir de maternelle pour l'affichage. La même demande est formulée pour les classes de CP et CP/CE1.
- Porte ouverte de l'école : l'équipe enseignante y est favorable. Il faudra se mettre d'accord sur les modalités.
- Communication de Mme Clop sur les travaux :

Les travaux de réhabilitation, en site occupé, du bâtiment d'origine sont arrivés à terme et conformément au planning, l'ensemble des salles de la partie élémentaire a été réemménagé pendant les vacances de la Toussaint.

L'inauguration aura lieu fin janvier.

12. Date des prochains conseils d'école

Mardi 7 mars et mardi 13 juin à 18h.

Fait à Vourles, le 8/11/2022

La présidente
Mme Maneval



La secrétaire
Mme Masson

